

## Formation ADR 1.3

« personnel logistique »

Durée : 4 heures – 1/2 journée

A2

**Personnel visé :** *personnel logistique, manutentionnaire, cariste, préparateur de commande, conducteur ADR 1.3*

**Prérequis :** *Aucun*

### OBJECTIFS

- Sensibiliser aux exigences réglementaires relatives au transport de dangereuses et de la gestion des déchets dangereux.
- Savoir établir et appliquer les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences applicables.
- Connaître les responsabilités et missions des différents acteurs (expéditeur, transporteur, destinataire, chargeur, conseiller sécurité au transport des matières dangereuses,...)

### PROGRAMME

#### **Connaissance des marchandises dangereuses :**

Origine, nature et famille de produits. Caractéristiques et dangers présentés par les produits. Risques liés à l'inflammabilité, la toxicité et la corrosivité.

#### **Expériences :**

Inflammabilité des liquides et des solides. Réactivité des produits chimiques. Comparaison avec des produits courants.

#### **Généralités sur la réglementation du transport des MD :**

Application de l'ADR et de l'arrêté français. Classement des matières. Codification des dangers et des matières.

#### **Transport des produits conditionnés « colisage » :**

Conditionnement et emballage. Marquage et étiquetage des colis. Conditionnement en quantité limitée, quantité exceptée et de l'exemption du 1.1.3.6. L'application des règles de calcul du 1.1.3.6, simulation d'une opération de transport et cas particulier du dépassement des seuils.

**Mode de transport et signalisation :** Colis, produits solides, en vrac, citerne ou en benne.

#### **Documents réglementaires :**

Documents de transport de marchandises dangereuses. Consignes écrites de sécurité. Certificats de formation des conducteurs. Certificat d'agrément du véhicule.

#### **Prévention des risques :**

Responsabilité de l'emballeur, du chargeur, de l'expéditeur et du transporteur. Sanctions en cas d'infraction.

#### **Responsabilités et obligations des différents intervenants :**

Rôle et mission du conseiller à la sécurité. Responsabilités de l'expéditeur au destinataire. Les infractions et les sanctions.

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Face à face, diaporama
- Présentation d'outils pratiques
- Retours d'expérience
- QCM